

**PROGRAMME ELARGI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
SEN 003 / 97**

**SOUS PROGRAMME 2 "AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES
POPULATIONS"**

SOUS COMITE DE PILOTAGE

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 / 01 / 2000

Janvier 2000

Deuxième Réunion du Comité de Pilotage du Sous Programme 2

Projet de Procès Verbal

Le Sous Comité de Pilotage du Sous Programme 2 s'est réuni le 14 janvier 2000 à 15 h 30 mn à la Direction des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, sous la présidence du Directeur des Collectivités Locales. La proposition d'ordre du jour, préalablement envoyée aux différents membres a été approuvée. Elle portait sur les points suivants :

- Approbation du compte rendu de la réunion du sous comité de pilotage tenue le 3 mai 1999.
- Examen du rapport d'activités semestriel du SP2.
- Examen et validation du programme d'activités annuel du SP2.
- Questions diverses.

I – Approbation du compte rendu de la réunion du Sous Comité du 3 mai 1999

Les membres du sous comité ont demandé des informations sur l'état d'avancement de la procédure de mise en place de l'arrêté instituant le sous comité, ainsi que sur l'état d'exécution des recommandations formulées lors de la réunion du 3 mai 1999.

En réponse, concernant l'arrêté, le président de séance a apporté les informations requises en la matière en indiquant que l'arrête est en cours de numérotage. Toutefois, la périodicité des réunions du sous comité, fixée à 3 séances au minimum, doit être corrigée dans le projet d'arrêté actuel.

Le point concernant l'état d'exécution des recommandations a été examiné à l'occasion de la présentation et à l'examen du rapport d'activités du sous programme qui fait l'objet du point suivant.

Le procès verbal a été adopté sous réserve du rajout sur la liste de présence du nom de Monsieur Ibrahima BA Coordonnateur du PELCP effectivement présent à cette réunion.

II – Examen du rapport d'activités semestriel du SP2

L'Expert Conseiller a d'abord présenté au Sous comité de pilotage l'état d'avancement des diverses activités engagées dans le cadre de l'exécution du programme annuel de travail. L'Expert Conseiller a évoqué quelques contraintes majeures qui ont constitué des limites à la réalisation optimale du programme de travail. Il s'agit de l'incapacité de l'équipe de conduire l'ensemble des activités en raison du programme qui était ambitieux et lourd.

Néanmoins, plusieurs activités ont été engagées parmi lesquelles l'élaboration d'outils de planification et la formation, ainsi que la micro finance et les micro réalisations qui ont été pris en compte dans le programme, suite aux amendements apportés au Document d'Appui au Programme (DAP).

Le domaine le plus avancé est celui de l'appui aux collectivités locales, en vue de renforcer les capacités des élus locaux, à travers :

- L'élaboration d'outils de planification (Plan Local de Développement, Plan d'Investissement Communal, Plan Régional de Développement Intégré, Plan d'Urgence d'Investissement, etc.).

Le processus d'élaboration des outils de planification est assez avancé pour les PRDI de Tambacounda et de Diourbel. L'atelier ZOPP (planification par objectif) a déjà été réalisé à Diourbel, celui de Tambacounda est en vue pour mars 2000. L'actualisation du Plan Local de Développement de Guinaw rails est également entamée.

Par contre l'exécution du sous contrat de la CCIALD à Saint Louis pour le montage de conseils de quartier et l'élaboration des plans de développement de quartiers a connu un retard dû aux négociations et à la finalisation du contrat.

- La formation des élus municipaux de Guinaw Rails et de Tambacounda en matière de décentralisation et de gestion des collectivités locales.
- Les micro réalisations ont été exécutées
 - La gestion pérenne de l'environnement dans le cadre de l'assainissement du site de Goree,
 - La réhabilitation et l'accompagnement pédagogique des écoles de Guinaw Rails Nord et Sud.

L'appui aux Organisations Communautaires de Base (OCB) a été engagé par la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la micro finance et des sessions de formation :

- L'appui par la micro finance s'est traduit par la mise en œuvre d'un processus de concertation avec des partenaires tels que l'ASACASE, l'African Development Foundation et le Réseau Afrique 2000, en vue de la signature de protocoles d'accord pour le financement de micro projets générateurs de revenus au profit des populations des sites d'intervention.
- Des membres d'OCB et d'OSP ont bénéficié des sessions de formation en administration et gestion des activités. Par ailleurs, des journées de réflexion et des fora ont été organisés au profit des OCB et OSP.
- En ce qui concerne le volet SIDA des actions de sensibilisation et de formation ont été menées.
- Il convient de noter que certaines activités n'ont pas été exécutées. Il s'agit :
 - du voyage d'études au profit des maires et secrétaires municipaux
 - du séminaire de formation sur la décentralisation pour le personnel du PELCP
 - de l'audit des services techniques municipaux qui a été mis en attente pour profiter des audits de l'Agence de Développement Municipal (ADM)
 - de l'élaboration d'un compendium de micro projets.

Suite à la présentation des diverses activités engagées par le SP2, les membres du sous comité de pilotage ont félicité le SP2 qui a réalisé un budget annuel sur un semestre. Le Coordonnateur des Sous programmes a suggéré au SP2 d'estimer le budget réalisé en tenant compte des engagements déjà arrêtés, même si l'activité n'est pas achevée. Aussi a-t-il proposé de rajouter dans le rapport d'activités les actions réalisées jusqu'au 31 décembre 1999 et de faire figurer le 4eme semestre dans le budget exécuté.

Le Coordonnateur du volet SIDA du SP2 a soulevé les difficultés rencontrées pour l'exécution de ce volet, en raison de la lourdeur des procédures. Il a, en outre, indiqué que les problèmes liés aux procédures ont exigé le rapprochement du PNLs au SP5 pour aider à faire avancer les dossiers. Il a également demandé que la réalisation de l'atelier SIDA-PRISON et de l'atelier communautaire avec ENDA soit ajoutée dans le rapport d'activités.

Le représentant de la Direction de la Planification a estimé que l'appui direct aux populations semblait être insuffisant pour l'instant. Il a également souligné qu'une précision est nécessaire en ce qui concerne les différentes actions envisagées avec ASACASE.

La Chargée de programme du PNUD a, quant à elle, estime que beaucoup d'actions ont été réalisées sans que le rapport n'en fasse état, et a demandé au SP2 d'être plus détaillé dans le rapport d'activités pour contrecarrer la faiblesse du taux de réalisation. Elle a également demandé quel sera le sort réservé, en fin de projet, aux fonds confiés à l'ASACASE.

Concernant l'appui direct aux populations, l'Expert Conseiller a confirmé l'option prise par le SP2 de renforcer les actions concernant la micro finance, les micro réalisations et les filets de sécurité qui bénéficient directement aux populations. Pour ce qui est de l'ASACASE, il a apporté des éléments d'informations au sous comité sur les activités envisagées et a indiqué que, pour la rétrocession des fonds, le contrat en cours d'élaboration devrait apporter des précisions requises suite aux concertations engagées avec le SP1 et le SP5.

4. Multiplier les rencontres sectorielles à l'instar des rencontres SP5 / Volet SIDA du SP2.
5. Faire participer les membres du sous comité aux formations des agents du PELCP
6. Faire visiter aux membres du sous comité de pilotage les sites d'intervention.

Après épuisement des points de l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures.

Le Président

Le Rapporteur

CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS

Au moment où le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté prend son envol, se dressent de nouveaux obstacles qu'il convient de résoudre rapidement notamment les aspects portant sur l'appel à la concurrence et la fiscalité.

Afin de garantir la réussite du programme, nous recommanderons que :

- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan accepte une dérogation au Programme pour les marchés supérieurs à 10.000.000 FCFA ;
- A défaut, que ceux-ci soient confiés aux agences de réalisation ou que les procédures du Pnud soient appliquées ;
- Une réunion soit tenue pour renégocier des salaires bruts à la place des salaires nets contenus dans le contrat. A défaut que la gestion du Personnel soit confiée au Pnud ou à l'UNOPS pour contourner cette difficulté.
- L'effet de synergie dans les différents programmes de lutte contre la pauvreté soit effective afin d'éviter des doubles emplois et donc des gaspillages de ressources.